

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par le greffier adjoint de la Ville, que le règlement numéro 823-17 décrétant des travaux de reconstruction de la rue centrale et du parc Francis-Xavier-fontaine incluant des travaux d'installation d'égout pluvial, de réfection d'égout sanitaire, de conduites d'aqueduc, de chaussée, d'une piste cyclable, de trottoirs, de bordures, d'éclairage et de construction des modules de jeu à accessibilité universelle et un emprunt au montant de quatorze millions huit cent douze mille dollars (14 812 000 \$) qui peut être réduit par une contribution gouvernementale pour la réfection des infrastructures a été adopté comme suit :

- .- Avis de motion: 21 novembre 2017
- .- Présentation du projet de règlement : 21 novembre 2017
- .- Adoption: 12 décembre 2017
- .- Approbation par les personnes habiles à voter : 17 & 18 janvier 2018
- .- Approbation du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: 12 février 2018
- .- Entrée en vigueur: 12 février 2018

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au service du greffe, sis temporairement au 3704, route 132, Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 février 2018

(Signé) Serge Courchesne
Serge Courchesne, greffier adjoint